Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_020-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 11/02/2026

Date de la convocation
05/02/2026

L' an 2026, le 11 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
06/02/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : BOURLOT Aurélie, GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, MM : BRUNEL Philippe, CARAFRAY Jean-Paul, CONNAN Anthony, DANET Robert, FAUCHEUX Jean-Luc, FRUCHART Nicolas, GUILLAUME Samuel

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15

Absent(s) ayant donné procuration : Mme VIANNAIS Delphine à Mme HAYS Rachel
Absent(s) : Mmes : BOUCHER Nathalie, VIANNAIS Myriam, MM : DUBOT Jean-Marc, LE BRAZIDEC Bertrand

Secrétaire de séance : M. BRUNEL Philippe

Réf : 02-26-020

Objet : LOTISSEMENT LE CLOS DES PRES - CESSION DU LOT N°5

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à M. Samuel GUILLAUME, Adjoint délégué, qui expose :

Des particuliers non primo-accédants souhaitent acquérir le lot n° 5 du lotissement communal « Résidence Le Clos des Prés ». Ce lot, cadastré en section ZN n°616 a une contenance de 556 m². Le prix de vente hors taxe du lot est de vingt-deux mille trois cent soixante-sept euros et quatre-vingt-huit cents (22 367,88 € HT), la TVA sur marge étant de deux mille six cent cinquante deux euros et douze cents (2 652,12 €), le prix de vente TTC est donc de vingt cinq mille vingt euros et zéro cent (25 020,00 € TTC), soit 45,00 € TTC le m².

M. Samuel GUILLAUME précise que la valeur vénale établie par le pôle d'évaluation domaniale (Direction des Finances Publiques) en date du 4 décembre 2023, est de 18 938 € HT, valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260213-02_26_020-DE

- Décide de céder le lot n° 5 du lotissement « Résidence Le Clos des Prés », cadastré en section ZN n°616, d'une superficie de 556 m², à M. et Mme Jean-Yves et Geneviève PERRAD, domiciliés au n° 5, avenue de Roquefavour à Marseille (13015) ;
- Dit que le prix de vente du lot est de quarante cinq euros TTC (45,00 € TTC) le m², soit un prix total de vingt cinq mille vingt euros et zéro cent (25 020,00 € TTC, les frais d'acte en sus étant à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître DREAN-GUIGNARD, notaire à Plumelec, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

